

Point de presse du Conseil d'Etat

23 mars 2016

La version Internet fait foi

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat

Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat

Sommaire

Genève internationale	4
Condoléances adressées suite aux dramatiques événements survenus le 22 mars à Bruxelles	4
Aide financière à la Fédération genevoise de coopération	4
Genève-Confédération	5
Genève globalement favorable à la modernisation de la loi sur le droit d'auteur	5
Oui à la révision de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale.....	5
Genève favorable au projet de modification de la loi sur les télécommunications	6
Grand Genève	7
Projet d'agglomération de deuxième génération : financement d'infrastructures	7
Genève	8
Poursuite du développement de CHvote, le système de vote électronique genevois.....	8
Lutte contre les chenilles processionnaires	9
Aboutissement de deux référendums communaux en Ville de Genève	10
Changements de conseillères et conseillers municipaux	10
Prestation de serment de trente-quatre policiers	11
Entrée en vigueur de lois	12
Agenda des invitations à la presse	15

Genève internationale

Condoléances adressées suite aux dramatiques événements survenus le 22 mars à Bruxelles

Le Conseil d'Etat, en son nom et au nom de la population genevoise, a adressé ses sincères condoléances à Mme Marie Hélène Pletinckx, consul général de Belgique à Genève, M. Bertrand de Crombrugghe, ambassadeur, représentant permanent de la Belgique auprès de l'ONU à Genève, et M. Frank Matthias A. Recker, ambassadeur de Belgique en Suisse, suite aux tragiques et violents attentats survenus le 22 mars à Bruxelles.

Aide financière à la Fédération genevoise de coopération

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de loi accordant à la Fédération genevoise de coopération (FGC) une aide financière annuelle de 2,5 millions de francs pour les années 2017 à 2020.

Cette organisation faîtière regroupe près de soixante associations genevoises actives dans le domaine de la coopération internationale au développement et/ou l'information du public sur les questions de développement et les enjeux globaux. Au travers de ses membres, la FGC soutient des initiatives locales permettant à des populations défavorisées du Sud de prendre leur destin en main et d'améliorer leurs conditions de vie.

Actrice importante de la société civile, la FGC, qui fête cette année ses cinquante ans d'existence, participe activement à la réflexion sur les enjeux du développement durable, s'inscrivant résolument dans la logique des objectifs du développement durable.

L'aide financière sera affectée principalement à des projets et des programmes de coopération au développement qui concernent des domaines tels que le développement rural, le développement urbain, l'éducation et la formation, l'environnement, le renforcement des organisations de la société civile et de la santé.

Les prestations assurées par la FGC font l'objet d'un contrat de prestations établi pour les années 2017 à 2020 et annexé audit projet de loi.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du service de la solidarité internationale, direction générale de l'extérieur, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Genève globalement favorable à la modernisation de la loi sur le droit d'auteur

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de justice et police sur un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur et la mise en œuvre de deux traités internationaux, le traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le traité de Marrakech visant à faciliter l'accès par des personnes ayant des difficultés de lecture aux textes imprimés des œuvres publiées.

Genève est globalement favorable à ce projet, qui vise à adapter cette loi à l'ère numérique avec des avancées notables. Le gouvernement genevois salue les modifications sur l'utilisation des œuvres orphelines, mais recommande toutefois une obligation pour les sociétés de gestion de tenir un registre et s'oppose à l'obligation d'obtenir de ces dernières une autorisation.

En revanche, le Conseil d'Etat s'oppose à l'introduction d'un nouveau droit de prêt en bibliothèque et, de fait, rejette l'article 13 nouvelle teneur. Le droit de prêt ou tantième des bibliothèques, selon lequel les bibliothèques devraient verser une indemnité aux sociétés de gestion pour chaque prêt, serait un élément qui mettrait en péril l'existence des bibliothèques de lecture publique et scolaires. Cet argent ne serait plus affecté pour augmenter et diversifier les fonds documentaires, dont le but est de promouvoir la lecture et de diffuser le savoir.

*Pour toute information complémentaire : M. Manuel Grandjean, directeur du service écoles-médias, DIP,
☎ 022 388 63 00.*

Oui à la révision de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) relative à la révision de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale.

En application de la politique régionale, la Confédération peut accorder des allègements fiscaux pour l'impôt fédéral direct. En octobre 2013, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de préparer une réforme des allègements fiscaux, en introduisant notamment un plafond en fonction du nombre d'emplois prévus et en adaptant des zones d'application. Les travaux d'élaboration ont été réalisés par un groupe d'experts, placé sous la direction du Secrétariat à l'économie, de février 2014 à janvier 2016.

Le gouvernement genevois n'a pas de remarques particulières par rapport aux nouveautés figurant au projet d'ordonnance. En revanche, il préconise que l'allègement attribué à des entreprises existantes ayant un nouveau projet débute à la date des premiers investissements et non des premiers revenus. Cette pratique a

pour but de ne pas provoquer de distorsion de concurrence avec le régime appliqué aux entreprises nouvellement créées.

En outre, ces allègements en lien avec la politique régionale n'ont jamais été appliqués à Genève et n'ont pas de rapport avec les allègements que le Conseil d'Etat peut octroyer dans des conditions particulières, et qui ont fait l'objet d'une [votation populaire le 28 février dernier](#), lors de laquelle le peuple a exprimé sa claire détermination à préserver cet outil de la politique économique cantonale.

Pour toute information complémentaire: M. Daniel Loeffler, directeur du service de la promotion économique, DSE, ☎ 022 388 34 34.

Genève favorable au projet de modification de la loi sur les télécommunications

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant le projet de modification de la loi sur les télécommunications (LTC).

Dans sa réponse, le gouvernement genevois se déclare en faveur du texte soumis à consultation. De manière générale, les modifications prévues répondent à l'adaptation des services de télécommunication aux besoins actuels de la société et de l'économie. Le Conseil d'Etat salue tout particulièrement les mesures visant à abaisser les coûts de communication.

Cependant, le Conseil d'Etat observe que l'application de la nouvelle loi entraînera des coûts supplémentaires pour l'Etat de Genève, notamment pour adapter aux nouveaux moyens de communications envisagés les systèmes d'urgence sécurité (actuel 117) et sanitaire (actuel 144).

Pour toute information complémentaire : M. Pascal Verniory, expert juriste, direction générale des systèmes d'information, DSE, ☎ 022 388 00 33.

Projet d'agglomération de deuxième génération : financement d'infrastructures

Dans le but d'assurer le financement de projets routiers et de mobilité douce situés sur le territoire genevois, le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi ouvrant des crédits d'étude et d'investissement de 187,97 millions de francs et de subventions d'investissement de 82,64 millions de francs relatifs à la mise en œuvre du projet d'agglomération de deuxième génération.

Ce projet de loi prévoit notamment la construction d'axes routiers structurants, le prolongement, l'aménagement et la construction de pistes cyclables ou encore l'aménagement d'espaces publics.

Dans le cadre de l'élaboration de la politique d'agglomération, ces mesures ont été présentées à la Confédération lors du deuxième appel à projet en 2012. Elle s'est engagée ([voir point de presse du 24 juin 2015](#)) à contribuer à hauteur de 204 millions de francs à la réalisation de projets sur les territoires genevois, vaudois et français, tels que l'amélioration de l'accessibilité du nouveau quartier de Bernex-Nord ou le développement d'un réseau de mobilité douce autour de la zone industrielle de Meyrin-Satigny-Vernier.

Ces projets, qui démarreront entre 2017 et 2019, structurent et accompagnent le développement du canton de Genève et permettent la réalisation de logements, d'espaces publics de qualité, d'infrastructures de transport, de mesures environnementales et paysagères au bénéfice de la population genevoise.

*Pour toute information complémentaire : M. Sylvain Ferretti, chef du projet d'agglomération, PRE,
☎ 022 546 73 44.*

Poursuite du développement de CHvote, le système de vote électronique genevois

Entendant poursuivre le développement de la solution genevoise de vote électronique CHvote, le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi pour un crédit d'investissement de 4,7 millions de francs, afin de mettre en œuvre le vote 2.0 selon les nouvelles normes fédérales.

Ces nouvelles exigences fédérales imposent un cadre qui répond aux plus hautes exigences en matière de sécurité. A ce jour, l'électeur a déjà la possibilité de vérifier son vote (vérifiabilité individuelle). Les nouveaux développements permettront à l'ensemble de la société, par l'intermédiaire de tiers de confiance, de disposer ainsi des preuves nécessaires pour avoir l'assurance que chaque vote a été pris en compte (vérifiabilité universelle). Pour répondre à ces exigences, la direction des systèmes d'information (DGSI) et la chancellerie d'Etat poursuivront le développement d'un système de vote d'un très haut niveau de technicité.

Après la disparition d'un des trois systèmes de vote électronique disponibles en Suisse, la seule alternative au système genevois CHvote est celle nouvellement proposée par La Poste Suisse, qui repose sur un logiciel de la société espagnole Scytl. Sans ce projet de loi qui consolide la solution de vote électronique genevoise 2.0, les cantons suisses seraient face à un monopole de La Poste, qui concentrerait sur un seul système l'usage du canal de vote électronique en Suisse. A la différence du système prochainement offert par La Poste Suisse, le système de vote électronique genevois CHvote repose sur la mutualisation des ressources entre collectivités publiques et sur l'absence de profit, dès lors que cette activité relève clairement d'une fonction régaliennne et de souveraineté.

Jusqu'à présent Genève et Neuchâtel sont les seuls cantons à permettre l'utilisation du vote électronique à une partie de sa population résidente (30%), alors que les autres cantons qui ont proposé le vote électronique ne l'ont offert qu'à leurs Suisses de l'étranger. Dès le 5 juin 2016, les électeurs en situation de handicap résidant dans le canton de Bâle-Ville pourront voter de manière électronique à l'aide du système de vote électronique genevois.

Avec une forte expertise acquise dans ce domaine par la chancellerie d'Etat et la DGSI, le canton de Genève se positionne avec CHvote comme l'un des seuls acteurs publics capables de développer un système de vote électronique de seconde génération « 2.0 », public, ouvert et transparent. L'implication très importante des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat permet d'approfondir et pérenniser le savoir-faire technique acquis sur la plateforme actuelle de vote électronique.

A ce jour, plusieurs cantons utilisent déjà la solution genevoise CHvote : Bâle-Ville depuis 2009, Lucerne depuis 2010 et Berne depuis 2012. Forts d'une expérience de plus de treize ans et d'un système qui a démontré sa fiabilité, Genève et les cantons qu'il héberge bénéficient ainsi d'un service de qualité, clés en main.

Le Conseil d'Etat a récemment invité par courrier les autres cantons suisses à rejoindre la solution genevoise.

Par ailleurs, conformément à l'article 60, alinéa 6 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#) (LEDP), la DGSI et la chancellerie d'Etat, en concertation avec la commission électorale centrale, ont fait auditer le système de vote électronique genevois CHvote. Cet audit public, réalisé tous les trois ans, est composé de deux volets:

- un audit des mesures organisationnelles mises en œuvre pour garantir la sécurité du système ;
- un audit d'ergonomie de l'interface du vote électronique et du matériel de vote destiné à s'assurer de la mise en œuvre du concept de vérifiabilité individuelle et de sa perception par l'électeur.

Les deux rapports d'audits réalisés sont positifs et confirment la qualité et la sécurité du système genevois.

Ces audits confirment également le sérieux et les compétences acquises depuis de nombreuses années par les équipes de la chancellerie et de la DGSI en matière de vote électronique.

Le Conseil d'Etat a transmis un rapport présentant les conclusions de ces audits, qui confirment la pertinence de la volonté engagée par le gouvernement vers la mise à disposition d'un système de vote électronique ouvert et transparent, selon la volonté du Grand Conseil, qui a adopté le 29 janvier 2016 une révision de la loi sur l'exercice des droits politiques rendant obligatoire la publication du code source du système de vote électronique. Les modalités de cette publication du code source ont fait l'objet de deux ateliers « transparence et vote électronique », auxquels plus de vingt-cinq participant-e-s venant d'horizons différents (informaticien-ne-s, chercheurs, journalistes, politicien-ne-s et juristes) ont pris part.

[Voir présentation.](#)

Pour toute information complémentaire : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DSE, ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29 ; Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, en contactant le secrétariat général, PRE, ☎ 022 327 95 09.

Lutte contre les chenilles processionnaires

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un rapport sur la motion intitulée « Et le printemps arrive...pas seulement ! », qui demande l'obligation d'enlever et de détruire, selon des méthodes de lutte non chimique, les nids de chenilles processionnaires.

Les services de l'administration ont élaboré deux fiches d'information sur ces insectes, décrivant notamment les méthodes de lutte microbiologique. Ces fiches ont été adressées aux communes dès le printemps 2014 et sont disponibles sur Internet à l'adresse www.ge.ch/nature.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle qu'il a adopté des [modifications réglementaires, entrées en vigueur le 16 décembre 2015](#) : un nouvel article 21A sur les chenilles processionnaires a été inséré dans le règlement sur la végétation arborée (L 4 05.04) qui prévoit, sous certaines conditions, l'obligation de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires ou de mettre en place des mesures visant à éviter leur propagation.

Enfin, compétence a été donnée aux agents de la police municipale pour intervenir en la matière, l'article 8 du règlement sur les agents de la police municipale (F 1 07.01) ayant été adapté en ce sens.

Les chenilles processionnaires peuvent provoquer des atteintes importantes à la santé lors de contact avec leurs poils urticants.

Pour toute information complémentaire : M. Roger Beer, chef du service des arbres et de la nature en ville, direction générale de la nature et du paysage, DETA, ☎ 022 388 55 61.

Aboutissement de deux référendums communaux en Ville de Genève

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 15 décembre 2015, approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 4 362 374 francs des dépenses du groupe de comptes 31 (biens, services et marchandises) par rapport à l'exercice précédent.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

nombre de signatures annoncées par les déposants :	9 546
nombre de signatures contrôlées :	4 686
nombre de signatures exigées :	4 000
nombre de signatures validées :	4 022

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement d'une demande de référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 15 décembre 2015, approuvant le budget 2016, en tant qu'elle prévoit la diminution de 3 195 714 francs des dépenses du groupe de comptes 36 (subventions accordées) par rapport à l'exercice précédent.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

nombre de signatures annoncées par les déposants :	9 414
nombre de signatures contrôlées :	4 488
nombre de signatures exigées :	4 000
nombre de signatures validées :	4 025

Le nombre de 4000 signatures, correspondant à 5% des titulaires des droits politiques mais au minimum 3000 et au maximum 4000, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir le référendum, est atteint.

La date des votations populaires sur ces objets a été fixée au 5 juin 2016 (cf. [point presse du 2 mars 2016](#)).

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Changements de conseillères et conseillers municipaux

Durant le mois de mars 2016, le service des votations et élections a procédé à deux remplacements de conseiller-ère-s municipal-e-s.

A Plan-les-Ouates, M. **Olivier Monnerat** est élu en remplacement de M. Jean-Paul Gerdil, démissionnaire.

Par ailleurs, en l'absence de « vient-ensuite » sur la liste électorale, une élection complémentaire par dépôt prioritaire, conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), a eu lieu dans la commune d'Avully, où Mme **Natacha Rios** a été élue sans scrutin sur la liste « Alliance communale pour Avully » suite à la démission de M. Samuel Halff.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Prestation de serment de trente-quatre policiers

Le Conseil d'Etat *in corpore* a présidé ce jour sur la promenade de la Treille à la cérémonie de prestation de serment de l'école de police. Cette volée compte vingt-sept policiers et sept policières.

Cette traditionnelle cérémonie est le point d'orgue d'un enseignement dispensé durant un an à l'ensemble des aspirants au centre de formation de la police. Après obtention du brevet fédéral de policier, ces nouveaux policiers intégreront les divers postes et brigades de police du canton, au service de la population.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 28.01.2016, modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) (Pour une véritable compensation des places de stationnement supprimées) (L11409)	Grand Conseil	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) (B 1 01) (Renvoi direct des propositions de motions en commission) (L11680)	Grand Conseil	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 11'989'000F pour l'aménagement des infrastructures de mobilité nécessaires au développement du quartier de l'Etang et un crédit au titre de subvention d'investissement de 4'310'000F versés aux CFF destiné à la reconstruction et la conservation du pont CFF franchissant le Chemin Philibert-de-Sauvage à Vernier (L11758)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05) (Pour interdire la culture des plantes génétiquement modifiées ou d'élever des animaux de rente génétiquement modifiés dans l'agriculture genevoise. Pas d'OGM dans nos champs) (L11665)	Grand Conseil	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 23'450'000F pour la réalisation des mesures d'infrastructures autour du maillon routier des Communaux d'Ambilly (L11692)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur la santé (K 1 03) (L11645)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur la surveillance de l'Etat (D 1 09) (L11675)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur la Banque cantonale de Genève (D 2 05) (L11586)	Conseil d'Etat	1 ^{er} avril 2016
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (D 3 15) (mise à jour selon le droit fédéral harmonisé) (L11618)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 45 000 000 F en faveur de la Ville de Genève pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives (L11584)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels (B 2 05) (L11729)	Conseil d'Etat	1 ^{er} mai 2016
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) (Publication électronique des brochures explicatives de votation) (L11714)	Grand Conseil	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) (Accès au code source du vote électronique) (L11701)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 29.01.2016, ouvrant un crédit d'investissement de 1'200'000F pour compléter les outils informatiques du service des contraventions, afin d'améliorer le taux de recouvrement de ses affaires (L11702)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi constitutionnelle du 28.02.2016, modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (L11321)	Grand Conseil	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)
Loi du 05.12.2014, modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (I 4 05) (L11537)	Conseil d'Etat	1 ^{er} avril 2015
Loi du 18.12.2014, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (J 3 05) (Art. 22) (L11540)	Conseil d'Etat	1 ^{er} juillet 2015
Loi du 16.04.2015, ouvrant un crédit d'ouvrage de 20'869'000F pour la reconstruction d'un bâtiment de	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements (L11580)		
Loi du 04.12.2015, autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (Convention sur le financement de la formation médicale postgrade) (K 2 09.0) (L11610)	Conseil d'Etat	Mercredi 30 mars 2016 (lendemain de leur publication dans la Feuille d'avis officielle)

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
4 avril 10h00	Projets prioritaires du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture	Fondation des parkings 1, carrefour de l'Etoile 1227 Acacias	DETA	Marceau Schroeter ☎ 022 327 96 89
5 avril 14h00	Conférence de presse annuelle du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie – bilan 2015	Pavillon Sicli 45, rte des Acacias 1227 Les Acacias	DALE	Nicole Bovard Briki ☎ 022 327 94 25 ou 076 435 35 70